

المجلس الأعلى للتربية والتكوين والبحث العلمي  
 Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique



# L'ÉDUCATION AUX VALEURS

dans le système national  
d'éducation, de formation  
et de recherche scientifique

Synthèse

Septembre  
2017



La version originale du présent rapport a été rédigée en langue arabe.  
Cette synthèse en langue française est réalisée pour information.  
Seule la version arabe fait foi.

# SOMMAIRE

<b>AVANT- PROPOS :</b>	<b>5</b>
L'éducation aux valeurs : un levier déterminant pour la valorisation du capital humain .....	5
Un contexte national et international en mutation et de nouveaux référentiels pour l'éducation aux valeurs .....	5
Objectifs fondamentaux de l'éducation aux valeurs dans le système éducatif et son écosystème .....	7
<b>PREMIÈRE PARTIE : L'ÉDUCATION AUX VALEURS DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF : RÉALITÉS ET DÉFIS</b>	<b>9</b>
I- Des acquis à consolider et à développer .....	10
II- Des difficultés et des dysfonctionnements persistants .....	11
<b>DEUXIÈME PARTIE : PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION ET DE CHANGEMENT</b>	<b>13</b>
I - Principes directeurs .....	14
II - Domaines de développement et d'actualisation de l'éducation aux valeurs .....	14
1. Programmes, curricula et formations .....	14
2. Multimédia et espace numérique .....	15
3. Vie scolaire et universitaire et pratiques civiques .....	15
4. Acteurs pédagogiques .....	16
5.Relation à l'écosystème de l'école et partenariats avec les acteurs institutionnels et la société civile .....	16
6. Recherche cognitive et pédagogique .....	16
7. Catégories d'apprenants en situation de vulnérabilité ou de handicap .....	16
<b>RECOMMANDATIONS FINALES</b>	<b>19</b>
1. Mise en place d'un plan d'action national et régional de mise en œuvre .....	20
2. Elaboration d'une charte éducative nationale et contractuelle pour l'éducation aux valeurs .....	20
3. Préparation d'un cadre référentiel général du système des valeurs ciblées.....	20
4. Diversification des approches de mise en œuvre des propositions en veillant à leur cohérence et à leurs complémentarités.....	20
5. Renforcement des mécanismes de veille, de suivi et d'évaluation continue .....	21
6. Recommandations pour la mise en œuvre de ce rapport .....	21
7. Typologie synthétique des valeurs évoquées dans le rapport.....	22
<b>BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES</b>	<b>25</b>



## L'éducation aux valeurs : un levier déterminant pour la valorisation du capital humain

Clé de voûte de la société, le système des valeurs joue un rôle décisif dans la construction de l'individu et dans l'édification de la société. Eduquer aux valeurs est par conséquent une responsabilité que se partagent l'école, les familles, les médias et toutes les institutions assurant des missions d'éducation, de formation culturelle et d'encadrement, même si l'école, creuset de la nation par excellence, en assume la plus grande part.

Les valeurs constituent un socle d'idéaux normés et partagés qui encadrent le savoir-être et le savoir-agir de l'individu et qui se déclinent dans la pensée et le discours, comme dans le comportement et les pratiques au quotidien. Elles puisent leur contenu dans le socle référentiel des valeurs de la société (religion, histoire, politique, culture, ....) ainsi que dans les différents affluents qui la façonnent : locaux, nationaux, régionaux et universels.

Le rapport du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS), consacré à « L'éducation aux valeurs dans le système national d'éducation, de formation et de recherche scientifique », objet de la présente synthèse, se fonde sur les principales considérations suivantes:

- L'éducation aux valeurs se situe au cœur des préoccupations de la nation et du débat public autour de l'école. Cette problématique a été explicitement mise en débat et a suscité des réflexions et des contributions de fond, dès la fin des années quatre-vingt-dix et les débuts des années deux mille, tant à l'échelon international que national;

- Elle constitue un des leviers de formation et de développement durable du capital humain ;
- Elle représente, en outre, un paradigme structurant des missions de l'école, notamment celles liées à la socialisation, à l'éducation, à la culture, à l'inclusion socioculturelle des apprenants et à la consolidation de la cohésion sociale.
- Son impact va enfin au-delà des domaines de l'enseignement, de la formation, de la qualification et de la recherche et s'étend plus largement au développement humain et environnemental.

La vision qui sous-tend ce rapport est adossée à une approche intégrée des missions de l'école qui prend en compte, outre l'acquisition des savoirs, des langues et des compétences, les dimensions psychologiques, comportementales, sociales, civiles, culturelles et environnementales de l'éducation.

### **Un contexte national et international en mutation et de nouveaux référentiels pour l'éducation aux valeurs**

Le rapport sur l'éducation aux valeurs intervient dans un contexte national et international en pleine mutation.

Sur le plan national, le Maroc s'est engagé dans un certain nombre de réformes institutionnelles et législatives, qui ont été couronnées par l'adoption de la Constitution de 2011. Celle-ci a mis en bonne place le socle des valeurs communes à la nation, notamment:

- l'organisation de la vie sociale autour des valeurs de la démocratie, des droits de l'Homme, de l'Etat de droit, de la justice,

de la liberté, de la dignité, de l'égalité hommes-femmes, de la citoyenneté responsable et de la solidarité ;

- la place prépondérante de la religion islamique dans l'identité marocaine ;
- l'unité nationale et territoriale ;
- l'identité plurielle résultante des métissages de ses multiples affluents ;
- l'esprit d'ouverture, la modération, la tolérance, la créativité ;
- le dialogue et la compréhension entre les cultures et les civilisations du monde.

Dans le même ordre d'idées, les discours royaux n'ont eu de cesse de souligner l'importance capitale que revêt la consécration de l'Etat de droit, la corrélation entre démocratie et développement humain et environnemental, le nécessaire renforcement des valeurs civiques et le rôle décisif de l'école en matière d'éducation aux valeurs.

Dans le cadre de la consolidation de son projet sociétal, le Maroc a ratifié les conventions internationales relatives aux droits de l'Homme et à la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, des personnes handicapées et en situation spécifique et des enfants d'immigrés résidant légalement au Maroc. Il a réaffirmé, par ailleurs, son attachement à la diversité culturelle et linguistique.

### **L'éducation aux droits de l'Homme : un portail historique pour l'éducation aux valeurs**

Historiquement, le programme national de l'éducation aux valeurs a été adopté dans le cadre de la décennie des Nations-Unies pour

l'éducation aux droits de l'Homme, et sur la base d'une convention de partenariat entre le Ministère de l'éducation nationale et le Ministère des droits de l'Homme en 1994. Ladite convention dont la généralisation était programmée pour 2001, a défini les objectifs généraux du programme d'éducation aux droits de l'Homme en ces termes :

«Soutenir la diffusion de la culture des droits de l'Homme dans les programmes scolaires afin de permettre à l'apprenant d'acquérir les principes et les notions qui constituent le socle des droits de l'Homme, d'adopter des attitudes et des comportements qui traduisent sa prise de conscience envers ses droits et pour le respect des droits d'autrui et de se mobiliser pour la défense de ces droits».

Ce programme a rendu possible une appréciable accumulation et a permis au système éducatif d'intégrer la dimension de l'éducation aux droits de l'Homme qui était totalement absente de ses programmes auparavant. Cependant le processus de mise en œuvre de ce chantier et l'exploitation de ses premiers résultats n'a pas connu de suite notable.

Par ailleurs, l'Instance Equité et Réconciliation, dans son rapport final (Novembre 2005), a avancé un certain nombre de recommandations au sujet de la promotion des droits de l'Homme à travers l'éducation et la sensibilisation. Ainsi, cette instance a appelé à l'élaboration d'un plan d'action national intégré et à long terme à cet effet, sur la base des consultations nationales engagées à propos de l'initiative du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme relative au plan d'action national pour l'éducation aux droits de l'Homme et leur promotion.

D'autre part, la mise en œuvre des recommandations de la Charte nationale d'éducation et de formation (1999) a, entre autres initiatives, donné lieu à l'élaboration et à la programmation d'un cursus scolaire dans le système éducatif national dédié à l'Education à la citoyenneté. Cette innovation a été opérée dans le cadre des nouvelles dispositions dédiées à la diffusion de la culture des droits de l'Homme. Le programme de l'éducation à la citoyenneté a constitué un modèle avancé eu égard à la méthodologie et à la démarche pédagogique intégrée qui ont présidé à sa dissémination dans le système éducatif national.

Néanmoins, parallèlement à ces dispositifs destinés à la consécration des valeurs, force est de constater l'accroissement de comportements et d'attitudes qui menacent les droits de tous genres, particulièrement ceux des enfants et des jeunes, des deux sexes, tant dans l'enceinte qu'à l'extérieur de l'école. Et ce malgré la multiplication des initiatives civiles visant à renforcer le développement social, à raffermir le système des valeurs et à diffuser la culture des droits de l'Homme.

Partant de ces considérations, le Conseil réaffirme que le socle de valeurs communes énoncé dans la Constitution constitue la matrice des valeurs à laquelle l'école marocaine se doit de se référer dans l'œuvre de socialisation et d'éducation des jeunes générations. Un référentiel qui reste constamment ouvert sur les modèles vertueux à l'échelle internationale et sur le corpus des valeurs universelles.

## **Objectifs fondamentaux de l'éducation aux valeurs dans le système éducatif et son écosystème**

Le rapport inscrit sa contribution dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision stratégique de la réforme 2030-2015, qui a placé l'école au cœur du projet sociétal marocain et accordé à l'éducation aux valeurs un rôle de premier ordre dans l'édification d'une école de l'équité et de l'égalité des chances, de la qualité des enseignements pour tous et de la promotion individuelle et sociale.

Le présent document vise à atteindre les principaux objectifs suivants :

- Permettre au système éducatif de s'acquitter au mieux de ses principales missions, à savoir la socialisation et l'éducation ;
- Revaloriser, continuellement, la qualité du système éducatif en veillant à articuler harmonieusement développement des connaissances et des compétences et transmission des valeurs ;
- Soutenir les efforts de l'école visant à réussir l'inclusion socioculturelle de ses lauréats ;
- Développer les approches pédagogiques visant à améliorer la qualité des relations au sein des structures éducatives, ainsi qu'entre les établissements et dans les relations de ceux-ci avec leur écosystème, autour des valeurs, des droits et des obligations ;
- Faire du système éducatif un des vecteurs de consolidation et de transmission des valeurs énoncées dans la Constitution.





# **PREMIÈRE PARTIE :**

## **L'ÉDUCATION AUX VALEURS DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF : RÉALITÉS ET DÉFIS**

## I- Des acquis à consolider et à développer

Le système éducatif marocain a accumulé des acquis importants dans le domaine de l'éducation aux valeurs, tant à la faveur des projets de réforme entrepris que dans le cadre des politiques publiques relatives à l'éducation, la formation et la recherche. Ces facteurs positifs se traduisent dans :

- a.** La Constitution du Royaume qui comporte dans nombre de ses articles des dispositions relatives à la consécration des constantes de la nation et de son socle de valeurs ;
  - b.** La Charte nationale d'éducation et de formation qui stipule que le système éducatif du Royaume du Maroc « se fonde sur les principes et les valeurs de la foi islamique » et « vise à former un citoyen vertueux, modèle de rectitude, de modération et de tolérance, ouvert à la science et à la connaissance et doté de l'esprit d'initiative, de créativité et d'entreprise » ;
  - c.** L'avis rendu par le Conseil supérieur de l'enseignement sur « Le rôle de l'école dans le renforcement du comportement civique ». Cet avis a pris pour fondement les orientations contenues dans le message royal, en 2007, qui a considéré que la finalité ultime de l'éducation au comportement civique est de « former un citoyen attaché aux constantes religieuses et patriotiques de son pays, pleinement respectueux des symboles de sa nation et des valeurs civilisationnelles d'ouverture qui sont les siennes » ;
  - d.** La Vision stratégique de la réforme éducative 2030-2015 qui a inscrit parmi les objectifs du système éducatif la nécessité de considérer l'éducation aux valeurs de la démocratie, de la citoyenneté agissante, et aux vertus du comportement civique, du renforcement du principe de l'égalité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination, en tant que choix stratégiques irréversibles.
- Parallèlement à ces projets de réforme relatifs à l'éducation aux valeurs, des initiatives concrètes ont été entreprises :
- Mise en place, en 2015, par le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle de l'Observatoire national pour la lutte contre la violence en milieu scolaire ;
  - Renforcement de la dimension relative aux droits de l'Homme dans les cahiers des charges relatifs aux manuels scolaires en y introduisant des articles consacrés à l'éducation à l'intégrité et à la transparence, l'équité et la justice, le développement durable, l'approche genre, l'égalité entre les sexes et le bannissement de la violence, etc ;
  - Création de l'Observatoire des Valeurs avec un bureau central, des coordinations régionales et provinciales et des antennes *ad hoc*, afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des directives ministérielles relatives au thème des valeurs dans les activités en classe, dans la vie scolaire et dans la gouvernance des établissements éducatifs ;
  - Publication d'un guide pour la vie scolaire (2008) qui a insisté sur les principes de l'équité, du genre, de l'intégration en vue de réunir les conditions d'un environnement pédagogique et social approprié pour l'épanouissement des apprenants. ;

- Publication de la version arabe de l'ouvrage collectif « L'Education aux droits de l'Homme, Comprendre pour agir » sous forme d'un « Guide de l'enseignant(e) pour l'éducation aux droits de l'Homme dans l'espace francophone » (Organisation Internationale de la Francophonie).

## **II- Des difficultés et des dysfonctionnements persistants**

En dépit de l'importance des acquis réalisés par l'école marocaine en matière d'éducation aux valeurs, nombre de difficultés et de dysfonctionnements subsistent, notamment:

- Un manque de coordination entre les diverses initiatives et une exploitation limitée des acquis des nombreux programmes d'éducation aux valeurs proclamées ;
- Des contenus et documents de référence en décalage par rapport aux évolutions législatives, institutionnelles et cognitives en cours dans le pays ou au niveau international ;
- Des dissonances et des incohérences des valeurs autour desquelles s'articulent les disciplines enseignées;
- Une faible capacité des approches didactiques mises en œuvre pour atteindre les objectifs prescrits ;
- La rareté des partenariats entre l'école et son environnement, notamment avec les organisations de la société civile, en ce qui concerne les programmes et activités relatifs à l'éducation aux valeurs.





## **DEUXIÈME PARTIE :**

### **PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION ET DE CHANGEMENT**

## I - Principes directeurs

- a.** Le succès de l'éducation aux valeurs est tributaire de l'ancrage d'un système de valeurs compatible avec les choix fondamentaux de la nation tels qu'exprimés dans la Constitution du Royaume ;
- b.** L'éducation aux valeurs relève à la fois de la responsabilité de l'école et des autres acteurs sociaux, civils et institutionnels, dans un esprit de complémentarité des rôles des uns et des autres. Elle doit revêtir un caractère durable et faire l'objet d'une évaluation régulière de son impact ;
- c.** L'éducation aux valeurs est une fonction transversale de l'école et l'un de ses fondements structurants. Elle concerne les différents niveaux et cycles d'éducation et de formation et requiert l'assimilation des différentes valeurs culturelles, religieuses, historiques et esthétiques et la mise en place d'une approche curriculaire intégrée ;
- d.** Bien plus efficace que les discours théoriques, la mise en place de structures dédiées à l'action éducative à l'école est essentielle à la réussite de l'éducation aux valeurs ;
- e.** Les acteurs pédagogiques doivent bénéficier d'une formation de qualité qui intègre notamment les pédagogies de l'éducation aux valeurs par l'exemple.

## II- Domaines de développement et d'actualisation de l'éducation aux valeurs

Le Conseil considère que l'éducation aux valeurs est un levier stratégique pour la refondation de l'école et pour l'accomplissement efficace de ses missions.

Pour renforcer et actualiser l'éducation aux valeurs, sept domaines d'action sont envisagés :

### 1. Programmes, curricula et formations

Le Conseil recommande d'accorder toute l'importance requise à l'éducation aux valeurs lors du processus d'élaboration des programmes et curricula, du niveau préscolaire aux cycles supérieurs.

Pour atteindre cet objectif, le Conseil propose :

- L'intégration de l'approche valeurs et droits de l'Homme dans les programmes, curricula et supports pédagogiques et le renforcement de l'éducation à l'égalité des genres, à la lutte contre la discrimination, les stéréotypes et les représentations négatives des femmes et des personnes en situation d'handicap dans les programmes et manuels scolaires, tel qu'énoncé par la Vision stratégique (alinéa 101) ;
- La définition des domaines de l'éducation aux valeurs en s'inspirant notamment du corpus des valeurs prioritaires stipulées par la Constitution. Dans le même ordre d'idées, il faudra prévoir des mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, ainsi que les modalités d'une actualisation régulière des objectifs de l'éducation aux valeurs, à la lumière des nouvelles acceptations qui pourraient les enrichir à l'échelon national ou international ;
- L'élaboration de référentiels et de cadres conceptuels pour les valeurs (fixant les fondements intellectuels, les déterminants individuels et sociaux, les comportements et les compétences sociales) ainsi que l'adaptation des finalités de l'éducation aux valeurs dans les différents cycles scolaires au socle référentiel commun ;

- L'intégration de composantes culturelles dans les curricula et l'incitation des apprenants à la créativité et à l'innovation pédagogiques ;
- L'intégration des modules de renforcement des compétences de communication, d'ouverture et de développement personnel des étudiants dans les cursus universitaires.

## **2. Multimédia et espace numérique**

L'importance donnée à l'utilisation de la technologie en éducation et formation se réfère à :

- La place qu'occupent désormais les outils multimédia et numériques pour les enfants, les adolescents et les jeunes en général et le fait qu'ils fassent partie de leur environnement et de leur réalité quotidienne ;
- L'impact de l'usage inapproprié des outils multimédia sur la société et sur son système de valeurs et les problématiques qui s'en suivent telles que la triche, les violations des droits de la propriété intellectuelle, les atteintes aux droits personnels, l'addiction à l'internet et aux réseaux sociaux, la perte de l'esprit critique, et parfois l'aliénation par des idéologies et des courants manipulateurs ou extrémistes dont les enfants et les jeunes pourraient ne pas percevoir les visées et les dangers ;
- L'effort engagé par des institutions nationales en matière de régulation de la production, de la mise en circulation et de la consommation des produits numériques et audiovisuels, notamment les contributions de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) en

matière de préservation des valeurs et des idéaux du modèle sociétal marocain dans les programmes audiovisuels diffusés sur le territoire national.

Pour toutes ces raisons, le Conseil recommande ce qui suit :

- L'investissement, dès les premiers niveaux scolaires, dans l'utilisation des outils informatiques et l'ancrage de la culture du numérique dans les programmes et les activités pédagogiques relatives à l'éducation aux valeurs, tout en garantissant aux apprenants une utilisation optimale et équitable de ces outils ;
- La création d'un espace numérique de l'établissement ou de la zone éducative à partir duquel les apprenants peuvent accéder aux documents et aux ressources documentaires en relation avec le système des valeurs scolaires, et qui permet par ailleurs aux jeunes de participer, via le réseau internet, au débat et à l'échange des opinions et des expériences.

## **3. Vie scolaire et universitaire et pratiques civiques**

La valorisation des espaces scolaires passe nécessairement par la dynamisation des activités culturelles, artistiques et sportives en vue de redonner à la vie scolaire et universitaire l'importance et le rayonnement qu'elles méritent. Dans le même sens, il convient d'adapter les rythmes scolaires et l'organisation de l'emploi du temps de manière à y favoriser les activités relatives à l'éducation aux valeurs.

### 4. Acteurs pédagogiques

Les acteurs pédagogiques sont au cœur de toute activité éducative et leur capacité d'influence et d'impact sur les apprenants et leur rôle dans la réalisation des missions et objectifs de l'éducation sont déterminants.

Le Conseil note avec satisfaction les efforts remarquables déployés par les acteurs pédagogiques dans le système éducatif national, en matière d'éducation aux valeurs, et il recommande :

- L'élaboration d'indicateurs spécifiques à l'éducation aux valeurs dans les tests de recrutement des cadres administratifs et éducatifs, les épreuves d'accès aux métiers de l'éducation et de la formation ou de candidature aux postes de responsabilité ;
- Le renforcement des curricula de formation initiale et continue des acteurs pédagogiques à travers l'intégration de programmes ou de modules dédiés à l'éducation aux valeurs ;
- Le lancement de chantiers pédagogiques dans les établissements scolaires, universitaires et de formation, visant à associer les différentes parties prenantes à l'élaboration d'une vision pédagogique du civisme, à l'intérieur et à l'extérieur de l'école ;
- La valorisation des acteurs pédagogiques et des bonnes pratiques pédagogiques en matière d'éducation aux valeurs et la capitalisation des expériences réussies et des approches novatrices en vue de leur généralisation.

### 5. Relation à l'écosystème de l'école et partenariats avec les acteurs institutionnels et la société civile

L'éducation aux valeurs constitue une cause sociétale commune. Divers acteurs faisant partie de l'environnement et de l'écosystème de l'école sont appelés à s'y impliquer davantage et à s'y investir. Ainsi la famille, les organisations de la société civile et de défense des droits de l'Homme, les institutions culturelles et le monde de l'entreprise, et l'ensemble des acteurs sociaux et institutionnels dans les domaines de l'environnement et du développement durable, devront être associés à ce noble combat pour les valeurs.

### 6. Recherche cognitive et pédagogique

Le rôle de la recherche scientifique et pédagogique est essentiel notamment dans l'approfondissement de la réflexion sur les comportements contraires aux valeurs, l'identification de leurs causes et l'analyse de leur impact. Elle permet également d'enrichir l'ensemble des projets mis en œuvre en matière d'éducation aux valeurs dans l'école marocaine. Elle contribue ainsi à l'élaboration de mécanismes proactifs en matière d'encadrement et de formation, de communication et de sensibilisation. Elle aide enfin à l'élaboration et à la mise en place de dispositifs de mesure d'impact et d'évaluation, ou encore de prévision et de prospective.

### 7. Catégories d'apprenants en situation de vulnérabilité ou de handicap

La Vision stratégique de la réforme considère l'école, outre ses missions en matière d'enseignement des savoirs et des compétences, en tant qu'acteur social,

culturel et moral. Sous cet angle, l'école est hautement concernée par la situation des catégories d'apprenants en situation de vulnérabilité ou de handicap. Elle est appelée à détecter et à organiser la lutte contre les facteurs de marginalisation et d'inégalité à l'origine de la précarité chez les enfants et les jeunes, lesquels sont susceptibles d'entraver leur inclusion éducative et sociale, et d'influer sur leurs perceptions et leurs représentations en matière de valeurs.

Par ailleurs, la précarité est susceptible de constituer un terreau fertile au sentiment de marginalité et d'exclusion, alimentant le plus souvent le penchant vers des comportements et des postures inciviques. Ces comportements qui vont se traduire par des attitudes de haine et de marginalité (consommation de tabac et de drogue, addictions diverses), de dénigrement des valeurs de l'environnement et de la société dans son ensemble (extrémisme, agressivité) et diverses autres manifestations asociales chez les jeunes.

Devant ces menaces liées aux difficultés d'inclusion éducative et sociale, il est impératif de mettre en œuvre un plan de travail pédagogique inclusif en matière d'éducation aux valeurs, en relation avec la situation et les besoins des catégories sociales vulnérables.

Dans ce cadre, le Conseil propose ce qui suit :

- a.** La correction de la perception négative et des stéréotypes appliqués aux enfants en situation de handicap, en garantissant un traitement égal à tous les citoyens, sans discrimination, notamment en matière de droit à l'éducation, à l'instruction et à la formation qualifiante;
- b.** L'élaboration de stratégies alternatives de réintégration de tous les enfants et jeunes en situation d'abandon ou de retard scolaire, à besoins spécifiques, ou en situation de précarité, parallèlement à l'effort de lutte contre les stéréotypes négatifs dont est victime cette catégorie des apprenants ;
- c.** Une plus grande valorisation des programmes régionaux d'éducation aux valeurs, destinés aux différentes catégories sociales en situation de handicap ou à besoins spécifiques, notamment en milieu rural et dans les zones enclavées ;
- d.** L'élaboration de programmes d'encadrement éducatif et culturel destinés à ces différentes catégories sociales d'enfants et de jeunes, ainsi qu'à leurs familles, afin de leur assurer l'acquisition des compétences nécessaires en termes de valeurs et de les prémunir contre le fanatisme, la violence, l'extrémisme, et contre toutes les autres dérives marginales et comportements inciviques ;
- e.** Concernant les enfants et les jeunes des marocaines résidant à l'étranger, il convient de décliner des programmes d'action qui mettent à profit les cultures d'origine dans les domaines des valeurs.





# **RECOMMANDATIONS FINALES**

Le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique réaffirme le caractère stratégique de l'éducation aux valeurs et considère qu'elle constitue un levier privilégié de développement du capital humain et de la promotion du système national de l'éducation-formation. En vue de traduire cette conviction en actions concrètes sur le terrain, le Conseil recommande ce qui suit :

### **1. Mise en place d'un plan d'action national et régional de mise en œuvre**

Il s'agit d'initier, à court terme, un plan d'actions national et régional ainsi qu'au niveau de chaque établissement d'éducation, de formation et de recherche, qui comprend les mesures de mise en œuvre des propositions et recommandations contenues dans le rapport. Afin d'assurer à ces dispositions davantage d'efficience et d'impact, il convient de mettre en place les structures et les mécanismes législatifs, réglementaires et institutionnels qui seront adoptés lors de la mise en œuvre, en impliquant effectivement les acteurs pédagogiques et sociaux, tous statuts et niveaux de responsabilité confondus (parents d'élèves, apprenants, étudiants et stagiaires des établissements de formation,...).

### **2. Elaboration d'une charte éducative nationale et contractuelle pour l'éducation aux valeurs**

Le Conseil recommande l'élaboration d'une charte éducative nationale et contractuelle pour l'éducation aux valeurs, en veillant à :

- Adopter une approche participative pour l'élaboration de cette charte ;
- Intégrer dans cette charte une matrice de valeurs communes ainsi que les objectifs

et finalités de l'éducation aux valeurs et les engagements de l'école et de ses partenaires en la matière ;

- Faire de cette charte un référentiel pour la mise en adéquation des curricula, des programmes scolaires et des formations universitaires, de la formation des acteurs, de l'élaboration du projet d'établissement, etc. ;
- Veiller à l'application de ladite charte et à la définition précise des responsabilités de chaque partie concernée dans la bonne application de ses dispositions.

### **3. Préparation d'un cadre référentiel général du système des valeurs ciblées**

L'élaboration d'un cadre référentiel du système des valeurs scolaires à cibler dans les programmes et activités d'éducation aux valeurs s'appuie sur les principaux référentiels contractuels et législatifs de la société marocaine ; à savoir, la Constitution, les conventions internationales ratifiées par le Maroc, les chartes et conventions internationales relatives aux droits des enfants, des femmes et aux droits de l'Homme en général.

### **4. Diversification des approches de mise en œuvre des propositions en veillant à leur cohérence et à leurs complémentarités**

L'éducation aux valeurs est par nature riche et complexe. Sa mise en œuvre appelle une diversité d'approches et de modalités d'exécution, dans un cadre de complémentarité et de cohérence générale.

Dans ce même esprit, il est nécessaire d'élaborer un plan de référence pour l'animation et la mise en œuvre des projets éducatifs et de formation programmés dans

le cadre de l'éducation aux valeurs, au sein duquel s'articulent des activités interactives, des actions de terrain, l'acquisition de connaissances et l'innovation.

## **5. Renforcement des mécanismes de veille, de suivi et d'évaluation continue**

Eu égard à l'importance des processus de veille et de suivi, il est essentiel de mettre en place des dispositifs appropriés pour le monitoring et l'évaluation continue des programmes de l'éducation aux valeurs.

## **6. Recommandations pour la mise en œuvre de ce rapport**

Le Conseil considère que les recommandations relatives à l'éducation aux valeurs émises dans ce rapport, constituent l'un des leviers essentiels pour la promotion du système national d'éducation, de formation et de recherche scientifique. Il recommande dans ce sens :

- La mise à disposition des ressources humaines et matérielles et des dispositions législatives appropriées à l'application des recommandations de ce rapport ;
- La mise en place d'ateliers dédiés au niveau des établissements éducatifs pour informer sur les orientations émises du Conseil, discuter des questions et problématiques liées aux valeurs et proposer des solutions et mesures pertinentes pour les résoudre;
- La mobilisation continue des acteurs éducatifs, au sein de l'établissement et dans son environnement, afin d'intégrer l'éducation aux valeurs dans le projet d'établissement, depuis la phase de conception et jusqu'au stade de l'évaluation ;

- La mise à profit de ce rapport pour :
  - Cadrer le débat public sur l'éducation aux valeurs ;
  - Définir les orientations de la recherche scientifique pédagogique en la matière ;
  - Orienter le cadre législatif, légal et institutionnel régissant l'éducation, la formation et la recherche scientifique ainsi que les politiques publiques éducatives ;
  - Produire des programmes audiovisuels et numériques autour de cette thématique;
  - Organiser des rencontres de communication, des séminaires et des colloques sur l'éducation aux valeurs.

Enfin, il convient de signaler que ce rapport fera l'objet d'une actualisation régulière, sur la base des résultats de l'évaluation qui sera faite de l'éducation aux valeurs dans le système éducatif, ainsi que des tendances récentes dans ce domaine.

### 7. Typologie synthétique des valeurs évoquées dans le rapport

#### VALEURS DE L'APPARTENANCE RELIGIEUSE ET NATIONALE

- Les constantes constitutionnelles de la Nation : l'islam tolérant, l'unité nationale aux multiples affluents, la monarchie constitutionnelle et le choix démocratique ;
- L'attachement à l'identité sociale et ancestrale de la société, aux affluents pluriels, la fierté d'appartenir à ce socle identitaire et l'engagement en faveur du vivre ensemble ;
- L'intégration des valeurs de l'Etat de droit dans la conception et la pratique du vivre-ensemble ;
- La capacité de participer à la vie démocratique locale et nationale et à contribuer à la préservation des acquis en la matière ;
- L'engagement au respect des dispositions relatives à la protection de l'environnement et au développement humain et durable ;
- L'observation des valeurs de la solidarité sociale, environnementale et intergénérationnelle;
- La participation citoyenne effective de la femme et de la jeunesse, dans le respect de la différence ;
- La valorisation de la diversité culturelle, linguistique et environnementale dans le pays, et l'attachement à la pérennisation de ces valeurs ;
- La responsabilité et l'engagement à observer les valeurs morales publiques, ainsi que les principes de l'égalité des chances, l'intégrité intellectuelle et éthique et la culture du mérite;
- L'attachement à la modération et à la tolérance, ainsi qu'aux valeurs de l'écoute et de la solidarité, du bon voisinage, de la coexistence pacifique, de l'acceptation de la différence et de la diversité ;
- La confiance en soi et la foi en l'avenir pour l'édification d'une société et d'un monde plus sûrs, plus stables, plus équitables et plus humains.

#### VALEURS DE LA CITOYENNETÉ LOCALE ET UNIVERSELLE

- La primauté aux principes de l'Etat de droit ;
- L'éducation aux valeurs universelles des droits de l'Homme en vue de les intégrer dans les attitudes et les comportements et d'acquérir la capacité de les défendre;
- L'imprégnation par la culture du devoir envers soi-même, envers autrui et envers la société, ainsi que l'engagement à observer scrupuleusement ce principe ;
- L'appropriation des valeurs de la démocratie et de la liberté, de l'égalité, de la justice et de l'équité et de la capacité de participation à la vie politique ;
- L'éducation aux valeurs de l'égalité entre les deux sexes, la lutte contre les stéréotypes discriminatoires et contre la violence à l'égard des femmes et des filles ;
- Le rejet de la violence, de la haine et du racisme ;
- L'initiation de différents projets citoyens (économiques, culturels, sociaux, pédagogiques, etc.), l'engagement à développer et à préserver la vie démocratique, l'égalité et les droits universels de l'Homme ;
- L'attachement aux principes et valeurs de la citoyenneté universelle et des différents droits de l'Homme tels que reconnus mondialement ;
- L'ouverture sur le monde, le respect de la diversité culturelle, l'attachement à la modération, au dialogue, à la tolérance, à la coexistence et à la compréhension mutuelle entre les cultures et les civilisations humaines.

## **VALEURS DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Le renforcement de l'éducation à l'environnement et l'enracinement de la « conscience écologique » à travers l'adoption de comportements respectueux de l'environnement, en cohérence avec les politiques de développement durable ;
- L'engagement à préserver les espaces et infrastructures publics et collectifs aux niveaux local, national et international ;
- L'intégration de « l'environnement numérique et virtuel » dans l'éducation aux valeurs de préservation de l'environnement, eu égard à la place prépondérante que les technologies de l'information et de la communication occupent désormais dans la vie des individus, notamment celle des enfants et des jeunes, et à leur influence déterminante dans la construction de leur identité personnelle et sociale.

## **VALEURS SCOLAIRES**

- La fierté d'appartenir à l'école, la préservation de l'environnement scolaire et la contribution effective à son développement ;
- Le respect des camarades ou des collègues de travail, l'établissement de liens de communication efficiente et de partage d'expérience avec eux et l'engagement discipliné dans le travail collectif ;
- La fidélité à l'esprit de la mission éducative et l'engagement au respect des obligations scolaires, des éducateurs, des enseignants et de l'ensemble des acteurs en milieu scolaire ;
- L'équité, l'égalité des chances et la qualité ;
- La responsabilité et le sens de l'intégrité ;
- L'indépendance tant au niveau de la réflexion qu'à celui de la pratique et la mise en œuvre de la rationalité et de l'esprit critique ;
- La valorisation du travail, de l'effort et de la persévérance et l'encouragement de la productivité et du rendement ;
- La confiance en soi, l'esprit d'initiative, la créativité, l'innovation et la compétition honnête.





# **BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES**

### 1. Rapports et avis institutionnels nationaux

- Conseil Supérieur de l'Enseignement. 2007, Rôle de l'école dans le développement du comportement civique, Rabat.
- Conseil Supérieur de l'Enseignement. 2008, Etat des lieux et perspectives du système de l'éducation et de la formation: Le métier d'enseignant, Rabat.
- Comité Directeur du rapport du cinquantenaire. 2006, Rapport de synthèse de l'enquête nationale sur les valeurs, Rabat.
- Conseil Economique, Social et Environnemental. 2011, Rapport annuel, Rabat.
- Conseil Economique, Social et Environnemental. 2016, L'égalité homme-femme, aspect social : Bilan et recommandations, Rabat.
- Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et Association francophone des Commissions Nationales des Droits de l'Homme (AFCNDH), L'Education aux droits de l'Homme, Comprendre pour agir ensemble, Paris, et CNDH, Rabat, Version en langue arabe, 2009.
- Conseil National des Droits de l'Homme. 2015, L'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme : compréhension partagée des principes et des méthodologies : Guide des clubs destiné à l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme, Rabat.
- Instance Nationale Equité et Réconciliation. 2005, Rapport final : Livre quatre (Section III, notamment les recommandations du domaine 9 relatif à la promotion des droits de l'Homme par le biais de l'éducation et de la sensibilisation).
- Haut-Commissariat au Plan. Prospective du Maroc en 2030.
- Stratégie nationale pour le développement durable 2020-2015.
- Institut Royal des Etudes Stratégiques. 2012, Rapport sur l'enquête nationale relative au lien social.
- Observatoire National du Développement Humain. 2011, Synthèse du deuxième rapport annuel.
- Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique. La violence à l'école. Étude réalisée en collaboration avec l'UNICEF et le Fonds pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.
- Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique. 2007, Stratégie intégrée de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des enfants scolarisés. Étude réalisée en collaboration avec l'UNICEF et le Fonds pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.
- Ministère de l'Éducation Nationale, 2013. Rapport final sur les indicateurs de la violence au sein des établissements scolaires et dans leur environnement.
- Ministère de l'Education Nationale, 2008. Guide de la vie scolaire.
- Ministère de l'Éducation Nationale, 2011. Stratégie nationale du projet d'établissement.

## **2. Rapports institutionnels des Nations-Unies :**

- Nations-Unies, 2000. Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement : Droits de l'Homme et développement.
- Nations-Unies, 2002. Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement : Renforcer la démocratie dans un monde balkanisé.
- Nations-Unies, 2010. Rapport des Nations-Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement : Pistes pour le développement humain.
- Nations-Unies, 2011. Rapport des Nations-Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement : La durabilité et l'équité : un meilleur avenir pour tous.
- UNESCO, 2009. Stop à la violence à l'école: Guide de l'enseignant.
- UNESCO, 2010. Assurer l'enseignement pour tous 2010 : Marginalité et équité pour les déshérités.
- UNESCO, 2011. Conflits armés et éducation.
- UNESCO, 2011, Contemporary issues in human rights education, Education Sector, Paris, UNESCO.
- UNESCO, 2015. Repenser l'éducation: vers un bien commun mondial ?
- UNESCO, 2016. Apprendre pour les gens et pour la planète : édification d'un avenir durable pour tous.

## **3. Etudes et colloques :**

- Conseil Supérieur de l'Enseignement, 2008. Evaluation de l'impact du programme du Ministère de l'Education Nationale relatif

à l'éducation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté.

- Conseil Supérieur de l'Enseignement, 2007. Actes du Colloque national sur « L'école et le comportement civique ».
- Harber, C. 1997, Efficacité de l'enseignement scolaire et de l'éducation au service de la démocratie et de la non-violence, UNESCO.
- Bourqia, R. 2007, « Le sens civique, les valeurs et l'éducation », in Actes du colloque du CSE sur « L'école et le comportement civique ».
- Lamrini, A. 2007, « L'école et la promotion du sens civique », in Actes du colloque du CSE sur « L'école et le comportement civique ».
- Sahbane, H. 2007, « L'expérience marocaine dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté et au comportement civique », in Actes du colloque national sur « L'école et le comportement civique ».
- El Ouafi, L. 2007, « L'école en tant qu'espace pour l'éducation civique », in Actes du Colloque national sur « L'école et le comportement civique ».
- Zaki, A. 2007, « Développement du comportement civique dans l'espace scolaire », in Actes du colloque national sur « L'école et le comportement civique ».
- Obin, JP. « Les valeurs et l'école » (consulté le 7/11/2016), in : <http://www.jpobin.com/pdf2003/9lesvaleursetlecole.pdf>





ملتقى شارع علال الفاسي وشارع الميلية

ص.ب 6535، الرباط - المعاهد

Angle avenues AL MELIA et ALLAL EL FASSI  
BP 6535, Rabat - Instituts

Tél. : + (212) (0) 537 77 44 25

Fax : + (212) (0) 537 77 46 12

[www.csefrs.ma](http://www.csefrs.ma)

